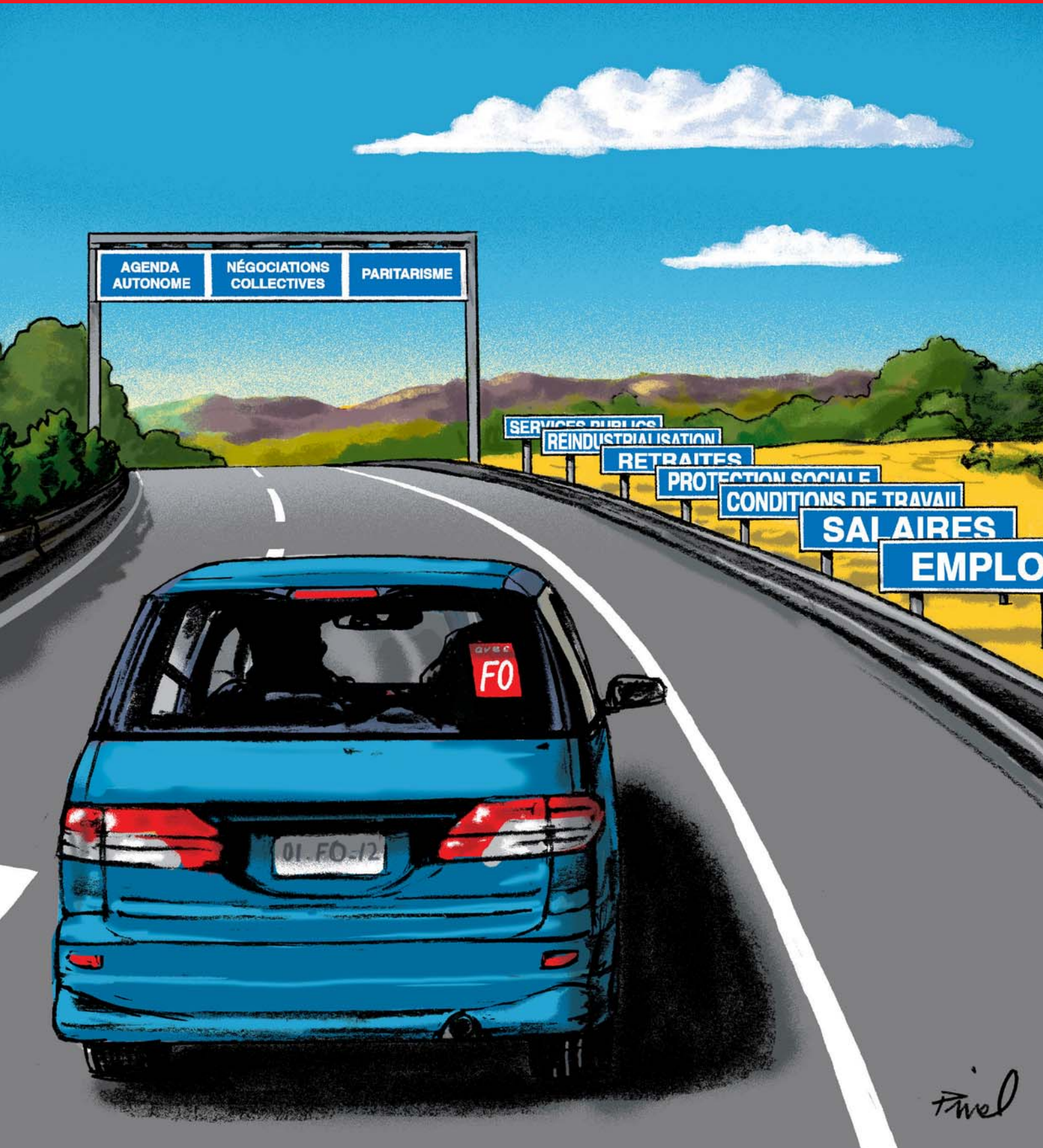


1 inFO militante

N° 3450 du 17 juillet au 8 septembre 2026

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière



Finel

© KERMALO/REA



p. 4 à 7

© HENDRIK SCHMIDT/ZUMAREA



p. 16

DR



p. 23

//// ACTU (pages 4 à 7)

Au cœur de l'été, les revendications de FO demeurent

- Les services publics en route vers une nouvelle glaciation de leurs moyens?
- Fonds vert : en pleine canicule, l'annonce de crédits gelés.
- Protection sociale : encore la chasse aux dépenses au mépris des droits?
- Hôpital : après un été caniculaire, une rentrée explosive?
- Pas de revalorisation des allocations chômage pour la première fois en dix ans.
- Expérimentation du RSA « rénové » : match nul pour l'emploi.

//// DROIT (page 9)

- Rupture conventionnelle pendant un arrêt maladie.

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- Coup de rétro sur des dossiers marquants du semestre.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- Crise de l'automobile : vagues de protestation en Allemagne chez Volkswagen et Mercedes.
- Hyundai : en Corée du Sud, une grève pour les salaires et contre les robots.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 21)

- PRITH... : faire entendre la voix de FO au niveau régional. L'analyse et les explications du secteur confédéral chargé de l'égalité, du handicap et des discriminations.
- Policiers et agents du ministère de l'Intérieur manifestent pour la hausse des rémunérations.
- Business France : une mission essentielle mais avec une baisse inquiétante de moyens.
- CARSAT : pic de tension pour les salariés de l'Assurance retraite.
- Champion du « fabriqué en France », Legrand annonce fermer quatre usines.
- Auchan Logistique : la double peine des salariés de Cournon-d'Auvergne.
- Marchés publics européens : pour la mise en place de critères sociaux.
- Malgré la canicule, Scania fait passer la production avant tout.

//// CULTURE (page 22)

- Exposition. Le regard d'une photographe sur le tourisme mondial.
- Plus d'un quart de la population privé de vacances.

//// PORTRAIT (page 23)

- Michel Trespo, le militant qui fait progresser FO chez Transdev Artésiens.

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré,
C. Josselin, F. Lambert.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos :
F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro :
C. Bouvier, T. Bouvines, F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal juillet 2026.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



POUR UNE VÉRITABLE STRATÉGIE DE RÉINDUSTRIALISATION

On parle plus souvent des usines qui ferment que de celles qui ouvrent. Il faut saluer les annonces positives que constituent l'investissement de Valeo à Angers pour des systèmes d'éclairage de nouvelle génération ou l'implantation de Thomson Energy à Sully-sur-Loire pour y produire des pompes à chaleur.

Ces projets sont encourageants, dans un contexte économique par ailleurs plutôt morose. Mais ils doivent s'inscrire dans une stratégie industrielle de long terme. Investir est indispensable, mais cela ne suffira pas sans une politique garantissant durablement la production, les emplois et la maîtrise industrielle sur notre territoire.

C'est tout l'enjeu de la journée « industrie » organisée par la confédération FO le 8 octobre prochain. Cette rencontre réunira experts et acteurs du monde économique et social et permettra d'échanger autour des grands enjeux industriels auxquels notre pays est confronté, afin d'éclairer les défis et les perspectives de la réindustrialisation. Les inscriptions sont ouvertes.

En termes d'emploi, l'un des défis essentiels consiste à faciliter, accélérer et sécuriser l'insertion des jeunes sur le marché du travail, en travaillant sur l'orientation, l'accompagnement, la formation mais aussi l'attractivité des métiers. Et notamment les métiers de l'industrie. Les enquêtes montrent que trop de jeunes associent encore l'industrie à des clichés négatifs : polluante,

dépassée, en déclin... Il faut lever ces barrières alors que l'industrie est au contraire innovante, au cœur de la transition climatique et porteuse de meilleurs salaires et de perspectives d'évolution et de formation.

FO portera cette conviction et ses revendications dans les discussions sur le modèle productif qui s'engageront dans le cadre de l'agenda social autonome. Pour faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi, FO portera un nouveau dispositif permettant d'aménager les fins de carrière des travailleurs âgés et

de compenser leur départ en retraite par l'embauche d'un jeune. Ce dispositif reprendrait la logique de l'ARPE, qui avait fait ses preuves à la fin des années 1990. Issu d'un accord national interprofessionnel, l'ARPE avait permis, en quelques années, à près de 160 000 personnes de cesser leur activité dans des

conditions satisfaisantes et à près de 150 000 jeunes d'entrer dans l'emploi et d'acquérir une première expérience professionnelle en CDI. Alors que le taux d'emploi des jeunes reste dix points en dessous de la moyenne OCDE, que l'entrée dans l'emploi se fait toujours plus tardive et qu'on dénombre près d'un million et demi de NEETS (ni en études, ni en emploi, ni en formation), Force Ouvrière remet cette proposition sur la table. Les négociations doivent désormais démarrer au plus tôt.

D'ici là, je souhaite à tous un bel été 2026, été qui marque aussi les 90 ans de la loi instaurant les congés payés!

**C'EST TOUT L'ENJEU
DE LA JOURNÉE
« INDUSTRIE »
ORGANISÉE PAR FO
LE 8 OCTOBRE**

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Au cœur de l'été, les reven

Alors que les vagues de canicule s'enchaînent, rien décidément ne porte les travailleurs à oublier leurs revendications. Notamment salariales, ou encore sur les moyens des services publics, dont les hôpitaux, ainsi que sur la préservation et l'amélioration des droits, notamment des assurés sociaux. Or, l'axe budgétaire 2027 inquiète, d'autant que se multiplie déjà les décisions d'économies supplémentaires sur 2026. Tandis que le Haut-commissariat au Plan vient de prôner un « effort budgétaire » de 140 milliards d'euros sur les finances publiques d'ici à 2031, que le rapport de mission confié à quatre économistes préconise lui 126 milliards d'ici 2032, le projet pour les dépenses de l'État en 2027, publié le 16 juillet, confirme quant à lui l'objectif d'une sévérité drastique. Hors le budget de la Défense, la progression globale des dépenses serait limitée à 0,4% dans les secteurs ministériels, « soit quatre fois moins que l'inflation attendue en 2027 », indique le gouvernement. Et avec des baisses de crédits pour certaines missions, ainsi la mission Travail.

Les services publics en route vers une nouvelle glaciation de leurs moyens?

Alors que la période estivale s'ouvre sous une chaleur harassante, l'évocation de l'axe budgétaire se fait, elle, sur le mode du gel. Le 7 juillet dernier, date d'un comité d'alerte des finances publiques, le gouvernement a annoncé trois milliards d'euros supplémentaires d'économies sur 2026. Deux concernant l'État, un l'Assurance maladie. Pour FO, « l'annonce de nouvelles réductions budgétaires apparaît en totale contradiction avec les nouveaux défis auxquels les services publics doivent faire face! ». FO, qui participait à ce comité d'alerte, a appelé l'État à « compenser intégralement les exonérations de cotisations sociales qu'il décide, tant pour la Sécurité sociale que pour l'Assurance chômage ». Le gouvernement, qui a abaissé sa prévision de croissance 2026 à 0,7% et vise un déficit public « se rapprochant au maximum » de 5% du PIB, alerte (sans mesure décidée pour l'instant) aussi sur un « risque de dérapage », de deux milliards d'euros, des finances des collectivités locales.

Selon le gouvernement, les neuf milliards d'euros, au total, d'économies supplémentaires sur 2026 (en comptant les six milliards d'euros de gels et d'annulations de crédits annoncés en avril), devraient participer à compenser, pour l'instant, le surplus de dépenses lié à la guerre au Moyen-Orient.

Proposition choc dans le public

Si les projets de textes ne sont pas encore connus, le ton budgétaire pour 2027 est donné cependant. Tandis que la Cour des comptes ou encore l'OCDE pressent la France de prendre des mesures plus sévères sur ses finances publiques, le Premier ministre a déjà refusé mi-juin 24 milliards d'euros de nouvelles dépenses et la création de 23 000 emplois publics, ressortant des propositions de ses ministres. L'axe d'austérité a encore été confirmé lors de la rencontre salariale le 8 juillet entre le ministre de l'Action et des Comptes publics et les syndicats, qui ont tous claqué la porte et confirmé la mobilisation du 29 septembre. Le gouvernement évacue en effet toute hausse générale des salaires indiciaires, en 2026 et en 2027, s'indigne FO-Fonction publique, fustigeant les visées d'un groupe de travail qui s'ouvrirait en septembre sur les carrières. « En contrepartie [de quelques points accordés en catégories B et C, NDLR], on ne comparerait plus le traitement avec le Smic mais avec l'ensemble de la rémunération (traitement et primes) pour voir si l'agent est rémunéré sous le Smic », fulmine l'Union interfédérale, résumant : « Les agents sont une fois de plus lésés. » Et cela encore une fois au nom des économies et en faisant d'eux des variables d'ajustement budgétaire.

Valérie Forgeront



© KERMALO/REA

dications de FO demeurent

Protection sociale : encore la chasse aux dépenses au mépris des droits?



mener aussi au renoncement aux soins, la lutte à renforcer sur la prévention des accidents du travail (donc sur les conditions de travail), sur la santé au travail en général, sur les risques psychosociaux, sur la santé mentale... Pour tout cela, il faut des moyens à la hauteur. C'est ce que revendique FO.

Valérie Forgeront

Fonds vert : en pleine canicule, l'annonce de crédits gelés

Et de nouveau... Pan! sur le Fonds vert, ce financement d'État soutenant les actions de transition écologique des collectivités locales. Alors que les investissements locaux en la matière sont prônés, les moyens de ce fonds ne cessent de diminuer. La loi de finances pour 2026 les a abaissés à 837 millions d'euros, contre 1,15 milliard en 2025, 2,5 milliards en 2024 et 1,5 milliard en 2023, année de sa création. À noter que ce fonds « d'accélération de la transition écologique dans les territoires » a déjà permis un soutien à près de 10 000 communes et le financement en 2024 de 9 000 projets, dont la rénovation de bâtiments publics. En juin, le gouvernement a néanmoins annoncé une nouvelle baisse de moyens en 2026, via un gel de crédits, décidée dans le cadre des économies programmées pour compenser les dépenses supplémentaires dues à la guerre au Moyen-Orient. Le Fonds vert sera impacté par un gel de 54 millions d'euros (soit -5%) en crédits de paiement (limite des dépenses pouvant être payées pendant l'année en cours) et de 163 millions d'euros (soit -19%) en autorisations d'engagement (limite supérieure des dépenses pouvant être engagées). Une annonce faite en pleine canicule...

Valérie Forgeront

Attention au renoncement aux soins

Le 23 juin, FO alertait sur un projet gouvernemental consistant à effectuer, dès cet été, un transfert de charge (pour 1,5 à 2 milliards d'euros) de la Sécu vers les complémentaires santé. Réaffirmant « son opposition à tout nouveau désengagement de l'Assurance maladie obligatoire », la confédération soulignait notamment qu'après « la taxe d'un milliard d'euros instaurée par la LFSS 2026, les complémentaires santé ne pourront absorber de nouvelles charges sans augmenter les cotisations, ce qui pèsera sur le pouvoir d'achat des salariés ». Et des retraités. Au nom d'une augmentation des arrêts de travail (de 10% depuis 2019 et pour une dépense globale de dix-huit milliards d'euros en 2025) est prévu par ailleurs, dès septembre, le contrôle renforcé des arrêts, leur plafonnement en termes de durée (31 jours pour un arrêt initial, 62 jours en renouvellement), des restrictions au système de téléconsultation... En matière d'attaques, de menaces sur les droits, ou d'une action insuffisante pour les améliorer, on pourrait encore citer la problématique des dépassements d'honoraires, lesquels peuvent

Si la sphère de l'État est visée par toujours plus d'économies, la protection sociale l'est aussi. Et tout autant, contre toute logique. La période de canicule le démontre amplement. « Le système de santé est mis à rude épreuve alors qu'il peine déjà à combler les besoins en temps ordinaire », notait FO en juin. « Manque de lits, urgences saturées, personnels hospitaliers sous tension permanente, déserts médicaux... et pendant ce temps, le gouvernement continue de chercher des pistes d'économies plutôt que des pistes d'investissements. » Le 6 juillet, la confédération réagissait ainsi à l'attaque projetée des indemnités journalières (IJ) AT-MP dans une branche, en déficit, financée par les employeurs « qui assurent ainsi la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles ». Or, s'inquiète FO, le gouvernement vise à « ramener 800 millions d'euros à la branche AT-MP ». Parmi les propositions : « Le plafonnement des IJ AT-MP à 1,8 Smic, devant rapporter 270 millions d'euros, et la fiscalisation de ces IJ, rapportant 274 millions d'euros. » Avant même la présentation à l'automne du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), d'autres recherches d'économies sont avancées.

Au cœur de l'été, les reven

Hôpital : après un été caniculaire, une rentrée explosive?

FO-SPS annonce une journée hôpital mort le 8 septembre, action organisée dans un cadre intersyndical. « *Nous proposerons aux personnels de respecter une minute de silence entre midi et deux, de porter un brassard noir et de médiatiser au maximum les difficultés rencontrées* » dans les hôpitaux, résume Didier Birig, secrétaire général de la fédération. Un préavis de grève national, courant du 2 juillet au 15 octobre, a également été déposé afin de permettre aux équipes qui en auraient besoin de se mettre très rapidement en grève localement. Enfin, avec FO-Fonction publique, la Fédération des services publics et de santé participera à la grève intersyndicale des agents de la fonction publique le 29 septembre.

Des effets d'annonce mais aucune amélioration

Car l'hôpital n'en peut plus. Plus de 60 000 postes infirmiers sont actuellement vacants dans les hôpitaux. Les difficultés de recrutement s'aggravent, ce qui est notamment en lien avec les conditions de travail qui continuent de se détériorer. « *Nous cherchons encore les 30 000 climatiseurs que le ministère avait promis avant la deuxième vague de chaleur* », observe Didier Birig qui fustige les déclarations médiatiques non suivies d'effets. Les réunions, auxquelles les organisations syndicales sont convoquées, se succèdent pourtant au ministère, que ce soit sur la PSC, sur les rémunérations ou sur les épisodes caniculaires. Mais « *on ne nous accorde rien* », résume encore le secrétaire général de FO-SPS. Voire, on retranche encore des moyens. Le 7 juillet, le gouvernement a ainsi annoncé trois milliards d'euros d'économies supplémentaires (deux milliards impactant l'État, un la Sécurité sociale) sur 2026. Cela venant après l'annonce en mai dernier de gels et d'annulations de crédits à hauteur de six milliards.

Aux revendications qui concernent l'ensemble des agents de la fonction publique (revalorisation du point d'indice, amélioration des grilles, maintien de l'entièreté du traitement en cas d'arrêt maladie...), FO-SPS demande aussi spécifiquement le renforcement des capacités de formation des instituts de formation en soins infirmiers, le versement d'une prime canicule et le respect effectif du droit à trois semaines consécutives de congés annuels, ainsi que la mise en place d'une complémentaire santé à haut niveau de remboursement.

Sandra Déraillot

© LAURENT GRANDGUILLOT/REA

Allocations de FO demeurent

Pas de revalorisation des allocations chômage pour la première fois en dix ans

Malgré le retour de l'inflation ayant entraîné la revalorisation du Smic de 2,41% au 1^{er} juin dernier, l'allocation minimale versée aux demandeurs d'emploi va rester figée à 32,13 euros par jour, un montant resté inchangé depuis un an. Le 30 juin, lors du conseil d'administration de l'Unédic, FO, ainsi que l'ensemble des autres syndicats, a revendiqué une augmentation des allocations chômage à hauteur de 2,41%, comme pour le Smic, dès le 1^{er} juillet.

Mais le patronat s'est opposé à toute revalorisation, estimant « prioritaire de rétablir les finances publiques ». En l'absence de majorité, avec autant de voix pour que de voix contre, aucune augmentation n'a été décidée, ce qui n'était pas arrivé depuis 2016.

Un montant moyen de 1040 euros par mois

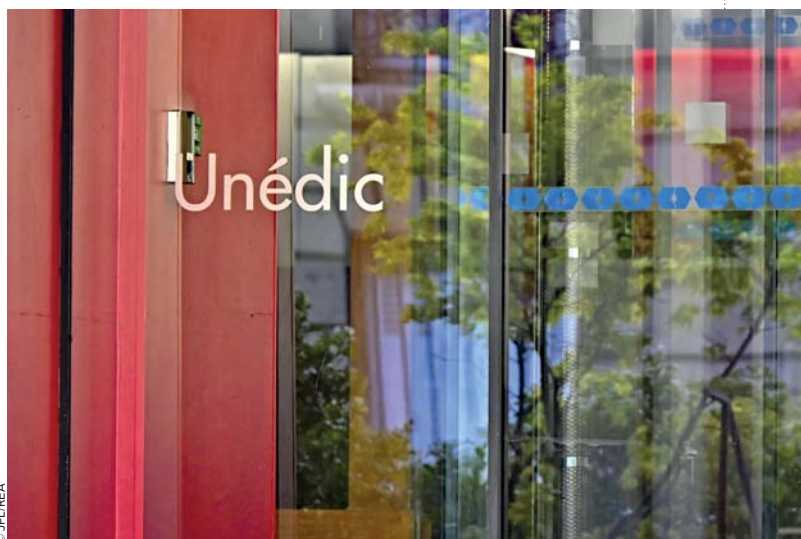
« Refuser toute revalorisation des allocations chômage, c'est faire supporter

aux seuls demandeurs d'emploi le coût de la hausse des prix », réagit Yanis Aubert, secrétaire confédéral chargé de l'emploi, qui dénonce « une position profondément injuste ». « Elle condamne les demandeurs d'emploi à subir de plein fouet les effets de l'inflation, alors même qu'ils disposent de faibles revenus », ajoute-t-il.

Selon l'Unédic, au quatrième semestre 2025, plus de la moitié des demandeurs d'emploi touchaient en effet moins de 1000 euros net mensuels, pour une allocation moyenne de 1040 euros net. Le négociateur FO rappelle également qu'une allocation insuffisante fragilise notamment la capacité à mener des démarches de

recherche d'emploi dans de bonnes conditions. Le patronat a renvoyé la négociation sur la revalorisation à une date ultérieure, mais sans arrêter aucune échéance ni aucun engagement.

Clarisse Josselin



Expérimentation du RSA « rénové » : match nul pour l'emploi

Aucune étude n'existe encore concernant l'impact de la loi pour le plein emploi mise en œuvre depuis janvier 2025. Loi qui a généralisé le suivi des allocataires du RSA en les obligeant à suivre quinze heures d'activité par mois sous peine de sanctions. Mais l'objectif affiché du gouvernement de renforcer l'emploi de ces personnes pourrait ne pas être tenu. C'est ce qui ressort de l'étude de la Dares et de l'Institut des politiques publiques (IPP) publiée le 23 juin. Cette dernière porte sur la phase d'expérimentation de l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA, mis en place entre 2023 et 2024 dans dix-huit territoires, avant la généralisation du dispositif. Et le bilan n'est

pas fameux. À première vue, le test semble positif : les allocataires du RSA inscrits dans ce suivi ont vu « leur présence en emploi » augmenter de 25% après un an de suivi, (+3,6 points de taux d'emploi salarié) par rapport aux autres allocataires du RSA. Mais cette reprise d'emploi est fragile : les contrats aidés, en particulier l'insertion par l'activité économique (IAE), représentent les deux tiers des emplois occupés.

Pas d'effet significatif pour l'emploi

L'étude pointe aussi d'autres effets de bords négatifs : à moyens constants pour

France Travail, l'expérimentation semble avoir conduit à réduire un peu l'accompagnement d'autres demandeurs d'emploi. Les allocataires du RSA non inclus dans ce suivi local ont également vu « leurs perspectives d'emploi se dégrader légèrement ». In fine, cette expérimentation n'a pas conduit « à une création nette d'emplois significative », concluent la Dares et l'IPP. Pour les auteurs, la généralisation de ce suivi questionne donc les moyens, tant de France Travail que ceux mis sur les contrats aidés, dont les financements ne cessent d'être réduits par l'État.

Ariane Dupré



SPÉCIAL
ÉTÉ

L'OFFRE EXCLUSIVE POUR LES ADHÉRENTS *FO*

Cet été, profitez de **tarifs avantageux** sur de nombreux parcs d'attractions, parcs aquatiques, zoo et **activités de loisirs** grâce aux **avantages My Store FO**.

Découvrir les offres
sur MyStoreFO.fr

PROFITEZ DE L'ÉTÉ À PRIX ADHÉRENT



PARCS
D'ATTRACTIONS



PARCS
AQUATIQUES



ZOO &
AQUARIUM



LOISIRS DE
PLEIN AIR

INSCRIPTION GRATUITE !

1

Récupérez votre numéro
ADH FO 2026

2

Scannez le QR code
et créez votre compte

3

Suivez-nous pour découvrir les
actualités et les nouveautés !



ABONNEZ-VOUS



My Store FO



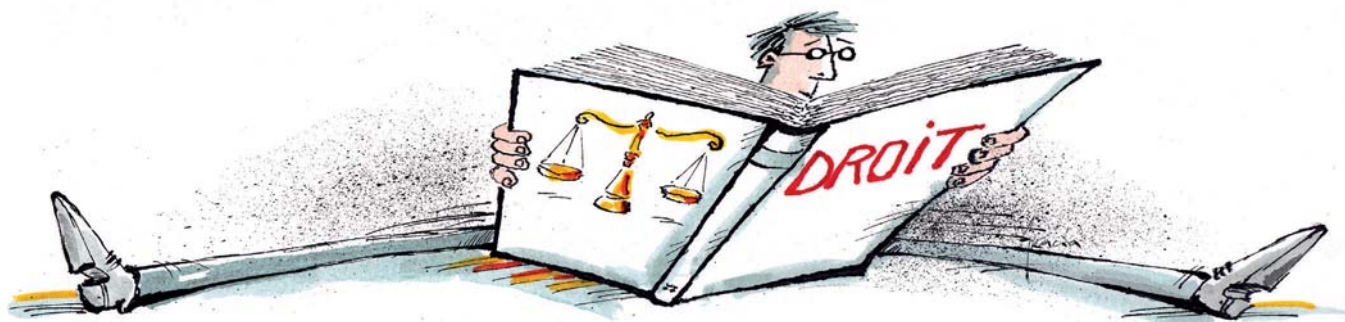
My Store FO



mystore_fo



My Store FO



Rupture conventionnelle pendant un arrêt maladie

Une rupture conventionnelle peut être proposée au salarié même pendant un arrêt maladie.

Un salarié est engagé par une société en 2015. Il est placé en arrêt de travail du 29 mai au 15 juin 2018, puis du 2 juillet au 21 décembre 2018.

Au cours de son deuxième arrêt, l'employeur lui propose plusieurs fois de négocier une rupture conventionnelle que le salarié refuse. Il est alors licencié le 29 novembre 2018 en raison de son absence prolongée perturbant le bon fonctionnement de son service et de l'entreprise.

Il saisit le conseil de prud'hommes en vue notamment de voir le licenciement être déclaré nul car discriminatoire en raison de son état de santé.

La cour d'appel lui donne raison, considérant que cette proposition constitue un élément de fait laissant supposer une discrimination en raison de l'état de santé et que l'employeur n'apporte aucun élément exempt de discrimination venant expliquer ces propositions de rupture et le licenciement du salarié.

La Cour de cassation, par un arrêt du 17 juin 2026 (n°25-12181), casse l'arrêt d'appel au motif qu'une proposition de rupture conventionnelle durant un arrêt de travail ne constitue pas, en soi, un élément matériel laissant supposer l'existence d'une discrimination en raison de l'état de santé.

Cet arrêt est extrêmement dangereux pour les salariés en arrêt de travail qui, par « faiblesse », peuvent accepter une rupture conventionnelle qu'ils n'auraient pas acceptée s'ils avaient été en pleine possession de leurs moyens.

Cela signifie que le simple fait de proposer une rupture conventionnelle pendant un arrêt maladie ne constitue pas une discrimination; il est nécessaire de rapporter d'autres éléments démontrant l'état de faiblesse dans lequel se trouve le salarié pendant son arrêt maladie.

Secteur juridique

CE QUE DIT LA LOI

L'article L. 1132-1 du Code du travail dispose :

« Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de nomination ou de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, telle que définie à l'article 1er de la loi n°2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations (...), en raison de son état de santé (...). »

L'article L. 1134-1 du Code du travail précise :

« Lorsque survient un litige en raison d'une méconnaissance des dispositions du chapitre II, le candidat à un emploi, à un stage ou à une période de formation en entreprise ou le salarié présente des éléments de fait laissant supposer l'existence d'une discrimination directe ou indirecte, telle que définie à l'article 1er de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations.

Au vu de ces éléments, il incombe à la partie défenderesse de prouver que sa décision est justifiée par des éléments objectifs étrangers à toute discrimination.

Le juge forme sa conviction après avoir ordonné, en cas de besoin, toutes les mesures d'instruction qu'il estime utiles. »

“Merci de tout ”



La Macif est élue Marque Préférée des Français pour la 3^{ème} fois consécutive et c'est grâce à vous.
C'est aussi l'occasion de remercier nos plus de 6,4 millions de sociétaires, adhérents ou clients qui nous accordent leur confiance.



La Macif,
c'est **vous.**

*Étude réalisée du 7 au 12 janvier 2026 par OpinionWay auprès d'un échantillon représentatif de 2001 personnes de la population française de 18 ans et plus, dans la catégorie compagnies d'assurances.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Coup de rétro sur des dossiers marquants du semestre

Que cela soit pour la construction et l'adoption de la loi de finances (le budget de l'État) pour 2026, pour la transposition dans la loi de la directive européenne sur la transparence salariale ou pour la transposition des accords interprofessionnels signés, par FO notamment, en novembre 2024; ou encore, que ce soit par exemple pour le renforcement de la lutte contre la fast fashion et ses ravages, tant sur l'emploi que sur l'environnement..., le premier semestre 2026 a compté nombre de feuillets dont certains n'en sont toujours pas à leur épilogue. Alors que vient de s'achever le cycle de réunions de la conférence Travail Emploi Retraites, initiée l'hiver dernier par le gouvernement et à laquelle a participé FO, un flash-back sur les premiers mois de l'année permet par ailleurs, à travers l'évocation d'entreprises telles que Duralux ou Fibre Excellence, de mesurer les difficultés de beaucoup de salariés, aux prises avec la problématique du maintien des sites et de leurs emplois, et devant batailler pour faire entendre et aboutir les revendications, notamment sur les rémunérations. Retour sur sept dossiers qui ont marqué l'actualité de cette première moitié de 2026. Des dossiers qui ont mobilisé FO, toujours engagée avec détermination dans la défense des droits des travailleurs.

Finances publiques : le long feuilleton hivernal des textes budgétaires de 2026



Le budget de l'État doit, constitutionnellement, être adopté avant le 31 décembre de l'année en cours pour son entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier de l'année qui suit. Cela n'a pas été le cas pour la loi de finances 2026, dont l'examen du projet (PLF) par le Parlement, après sa présentation le 14 octobre par le deuxième gouvernement de Sébastien Lecornu, a constitué un véritable feuilleton pendant quatre mois l'hiver dernier. Dans

un contexte de gouvernement sans majorité à l'Assemblée, le projet a été adopté le 2 février, après l'utilisation (malgré les promesses du gouvernement de ne pas le faire) de trois 49.3. Pour comprendre ce long feuilleton budgétaire (qui comprend aussi celui du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, adopté toutefois en décembre), il faut remonter à l'été 2025 avec la présentation par le

Premier ministre d'alors, François Bayrou, d'un « plan d'économies » à hauteur de 40 milliards d'euros.

Le fantôme d'un plan à l'austérité assommante

Ce plan fait d'une austérité sans pareille, contre laquelle s'est élevée FO, ne sollicitait que très peu les entreprises et les ménages très aisés. Il proposait (sans

pour autant rechercher de nouvelles recettes fiscales et sociales conséquentes, et sans non plus toucher aux allègements de cotisations octroyés aux entreprises) le « gel » des prestations sociales, des pensions, du barème de l'impôt sur le revenu, des salaires indiciaires des agents publics. À cela s'ajoutait aussi, entre autres, un abaissement drastique des droits en matière de santé, un abaissement des moyens hospitaliers via une trajectoire de dépenses de nouveau sévère, un durcissement de la fiscalité pour les retraités ou encore le projet de suppressions d'emplois dans le public. Initialement très fortement inspirés de ce plan d'économies, les projets de textes budgétaires du gouvernement Lecornu ont vu leurs mesures atténuées au fil des quatre mois d'examen au Parlement. Sans toutefois que certaines ne disparaissent, ainsi le gel des salaires dans le public, la baisse des moyens des opérateurs de l'État, les suppressions de postes, notamment à l'Éducation nationale, la baisse de la dotation au Fonds vert...

Valérie Forgeron

Coup de rétro sur des dossiers

ANI transposés dans la loi : la négociation a porté ses fruits

Le 24 octobre dernier, la confédération a enfin obtenu la transposition, fidèle, dans la loi de deux ANI (accord national interprofessionnel) signés, par FO notamment, le 14 novembre 2024. Des accords portant sur l'emploi des salariés expérimentés et sur l'évolution du dialogue social. Ce dernier ANI, obtenu *in extremis* par FO, acte la fin de la limite des trois mandats successifs des élus des CSE, instaurée par les ordonnances Macron. L'accord prévoit aussi, dans le cadre de l'agenda social autonome, l'ouverture d'une négociation sur la valorisation des parcours syndicaux. Ce sujet a bien été arrêté par les

interlocuteurs sociaux, il reste à fixer une date de négociation.

La retraite progressive à partir de 60 ans actée

Concernant l'ANI sur les salariés expérimentés, la loi reprend l'obligation d'ouvrir, tous les trois ans, des négociations de branche sur l'emploi et les aménagements de fin de carrière, notamment sur la retraite progressive. Sur ce point, FO a décroché une avancée majeure : la possibilité d'accéder à la retraite progressive dès 60 ans (et non plus 62 ans), cela avec 150 trimestres

cotisés. C'est un coup porté à la réforme des retraites de 2023, dont FO demande toujours l'abrogation. Cette mesure, qui concerne le public et le privé, est applicable depuis le 1^{er} septembre 2025. Le 14 novembre 2024, FO était également signataire d'un accord d'avenant à la convention de l'Assurance chômage de 2023. Cet accord a permis aux interlocuteurs sociaux « de reprendre la main sur l'Assurance chômage », se félicite la confédération. L'agrément de cette convention de l'Assurance chômage a mis fin au régime de carence en vigueur depuis 2019, où les règles étaient définies par l'État.

Ariane Dupré

Conférence TER : une issue favorable par la perspective de négociations



Lancée le 5 décembre par le gouvernement, la conférence « Travail, Emploi, Retraites » (TER) aura réuni pendant six mois syndicats et patronat, à l'exception du Medef. Pour le gouvernement, cette conférence, coordonnée par Jean-Denis Combexelle, ex-conseiller d'État, ne visait pas la négociation. Les ateliers, animés par des experts et

encadrés par trois « garants », visaient à établir « des diagnostics » utiles pour le débat public. Mais dès l'ouverture de cette conférence, FO a rappelé son refus d'alimenter des discussions en vue des élections présidentielles. Et elle a revendiqué l'ouverture de négociations, dans le prolongement de la TER, dans le cadre de l'agenda social autonome.

La TER s'est achevée le 3 juillet, après une dernière séance sur les retraites. La conférence n'aura pas été sans tension. Au printemps, FO avait menacé de la quitter faute d'avancées concrètes. La situation s'est débloquée en mai, lorsque le ministre du Travail, Jean-Pierre Farandou, s'est dit prêt « à accompagner » les interlocuteurs sociaux s'ils souhaitaient ouvrir des négociations autonomes sur l'emploi des jeunes et sur l'intelligence artificielle.

La synthèse des débats attendue pour mi-septembre

Des points satisfaisants pour FO, qui veut avancer en particulier sur l'emploi des jeunes. Autre satisfecit : côté retraites, l'importance du système par répartition a été réaffirmée. « On a aussi commencé à parler de mettre en œuvre un conditionnement des aides versées aux entreprises. Le principe est établi », s'est réjouie Patricia Drevon, secrétaire confédérale et chef de file pour FO. La synthèse des débats de la TER est attendue pour mi-septembre.

Ariane Dupré

ers marquants du semestre

La transparence salariale renvoyée aux calendes grecques?



injustifié. Elle impose également que toute offre d'emploi précise le traitement ou le salaire du poste à pourvoir, ou une fourchette de rémunération.

Les organisations patronales en opposition frontale

Si FO, qui a participé aux consultations nécessaires à l'amélioration du projet de loi, et les autres organisations syndicales attendent de pied ferme la transposition de la directive, ce n'est pas le cas des organisations d'employeurs. Le Medef et Business Europe (association patronale européenne) ont ainsi officiellement demandé à la Commission européenne que l'application du texte soit reportée à 2028, dans l'espoir d'obtenir entre-temps une simplification des exigences et de relever le seuil de déclaration obligatoire pour les entreprises à partir de 1000 salariés au niveau européen.

Sandra Déraillot

Alors que la directive sur la transparence salariale devait être transposée au plus tard le 7 juin 2026, la France est toujours à la traîne. Le ministre du Travail, Jean-Pierre Farandou, a annoncé repousser pour la énième fois l'introduction de ce dispositif dans le droit français. Précédemment, le 5 juin, il avait envisagé de faire « voter cette loi avant la fin de l'année ». La procédure est désormais reportée à « avant la fin de notre mandature ». Comprendre donc, mai 2027.

La directive, dont l'objectif est de lutter contre les inégalités salariales entre hommes et femmes, prévoit notamment que tout travailleur puisse demander à son employeur des informations sur les niveaux de rémunération moyens, ventilés par sexe, pour les catégories de travailleurs accomplissant le même travail. Les employeurs auront l'obligation d'engager des négociations avec les organisations syndicales pour remédier à tout écart

Fast fashion : un déferlement sans fin?

Fin de l'épopée Shein au BHV à Paris. Le départ (en décembre prochain) de la marque chinoise de fast fashion du grand magasin qui l'avait accueillie en novembre dernier a été annoncé en juin. Cette présence de l'enseigne de vêtements à très petits prix était « une erreur stratégique », a indiqué l'ancien directeur général du BHV. Cette hyper visibilité de Shein (ce sera encore le cas dans cinq BHV de province) a nourri les critiques tout l'hiver. Cela d'autant que nombre de marques historiques de vêtements luttent depuis des années, et souvent en vain, contre la concurrence déloyale de cette production très bas de gamme qui déferle sur l'Europe. Des vêtements (parfois faits de matières toxiques) fabriqués très loin et par milliers de tonnes. Des produits qui, confectionnés à très bas coût, principalement du fait de l'absence

de salaires et de conditions de travail décentes, symbolisent le dumping social installé dans le secteur textile à la faveur de la mondialisation. Décidée par le gouvernement et entrée en vigueur en mars dernier, la taxe française de 2 euros « sur les petits colis » se faisait fort de lutter contre ces plateformes... lesquelles ont trouvé la parade, expédiant leur production dans d'autres pays européens, puis, de là, réexpédiant en France.

Un combat compliqué

À cette taxe suspendue le 1^{er} juillet se substitue un droit de douane européen de 3 euros. Une loi, promulguée le 8 juillet (la proposition de loi avait été déposée en janvier 2024) entend, elle, « réduire l'impact environnemental de l'industrie textile ». Sa portée semble

modeste. Si est créé, dès septembre, un malus pouvant aller, d'ici 2030, jusqu'à 50% du prix de vente hors taxes dans la limite de vingt euros, l'interdiction de la publicité, l'obligation de notifier le pays de fabrication ou encore d'appeler dans un message au réemploi et à la réparation, le texte, visant l'ultra fast fashion – moins dur que prévu à la suite des critiques de la Commission européenne en 2025 –, traduit, malgré lui, les difficultés du combat contre les pratiques de marques, y compris historiquement européennes, fabriquant aux antipodes. Quant à celles aux pratiques ouvertement de fast fashion, elles ont leurs ruses. Ainsi, Shein et Temu ont leurs sièges sociaux en Irlande, donc en Europe. La France doit notifier les décrets d'application de sa loi à la Commission européenne. Reste à la convaincre.

Valérie Forgeront

Coup de rétro sur des dossiers marquants du semestre

Fibre Excellence :
« C'est le délai de la dernière chance »

Les 670 salariés de Fibre Excellence, qui produit de la pâte à papier et de l'électricité dans ses usines de Tarascon et Saint-Gaudens, devraient enfin être fixés sur leur sort le 27 juillet. L'entreprise, confrontée à une hausse de ses coûts de production et au retrait de son actionnaire, a été placée en redressement judiciaire le 27 avril.

Mi-juin, la direction, avec le soutien des régions Sud et Occitanie, a déposé une offre de reprise assortie de conditions suspensives à la main du gouvernement, dont une hausse du prix de rachat par l'État de l'électricité produite par le groupe et une sécurisation de son approvisionnement en bois. Mais le ministre de l'Industrie a déploré l'absence d'un réel investisseur industriel dans ce plan de relance.

Le syndicat FO dénonçait également le fait que le repreneur soit prêt à geler les salaires pendant trois ans.

FO demande à l'État la tenue d'une table ronde

Le 2 juillet, *in extremis*, le financier Mathieu Pigasse a déposé à son tour une offre, assortie de conditions suspensives similaires à celles de son prédécesseur. Le 6 juillet, le tribunal lui a accordé un délai de trois semaines supplémentaires pour conforter son offre et obtenir du gouvernement la levée des conditions suspensives.

La confédération FO est investie dans ce dossier. Au-delà du groupe Fibre Excellence, c'est toute la filière bois-papier qui est menacée, soit près

de 10 000 emplois indirects, avec un enjeu de souveraineté nationale. Dans un courrier daté du 10 juillet et signé par trois leaders syndicaux, dont Frédéric Souillot, mais aussi par les présidents des régions Sud et Occitanie, il est demandé au chef de l'État, au Premier ministre et au ministre de l'Industrie l'organisation rapide d'une table ronde « *afin de permettre la levée des dernières clauses suspensives* », estimant que ce dossier constitue un « *test majeur de la politique de réindustrialisation française* ».

« C'est le délai de la dernière chance. Et si rien ne bouge, le juge demandera la liquidation de Fibre Excellence », redoute le syndicat FO, qui revendique toujours la nationalisation temporaire du groupe.

Clarisse Josselin

La Scop Durallex, en difficulté financière, cherche un repreneur

La verrerie Duralux, reprise en août 2024 par ses salariés sous forme de société coopérative ouvrière de production (Scop), fait face à de nouvelles difficultés financières. L'entreprise, située à La Chapelle-Saint-Mesmin, dans le Loiret, a été placée en redressement judiciaire le 1^{er} juin, pour la cinquième fois de son histoire.

Elle cherche désormais un repreneur. L'ouverture du plan de cession a été validée le 2 juillet par le tribunal de commerce d'Orléans. Les candidats ont jusqu'au 6 août pour déposer leur dossier. Les offres seront examinées lors d'une audience le 17 septembre.

« Le tribunal nous a accordé une période d'observation jusqu'en septembre, c'est une décision plutôt favorable. On s'auto-finance. On avait du stock en vrac. On a rassemblé les équipes pour faire du conditionnement et expédier les commandes », explique Gualter Teixeira, secrétaire du syndicat

FO et administrateur, qui a lui aussi investi dans l'entreprise.

Tensions de trésorerie

La production, arrêtée début juin pour faire baisser les charges, a redémarré sur une ligne fin juin. « *Pas mal de personnes se montrent intéressées par une éventuelle reprise* », souligne le militant. Le groupe Carlesimo s'est déjà fait connaître.

Duralex, qui emploie 243 salariés, explique ses difficultés par des « *tensions de trésorerie* », dues notamment à une hausse du stock très importante début 2026, couplée à des ruptures sur des produits emblématiques, ainsi qu'une hausse croissante des coûts de l'énergie et des matières premières.

Des questions se posent aussi concernant la bonne gestion de l'entreprise. Un audit financier commandé par le ministère de l'Industrie a été lancé en

mai dernier. L'ancien directeur général et son fils, directeur financier, avaient été licenciés en avril.

Duralex, fondée en 1945, bénéficie d'une très grosse popularité auprès du grand public. À l'automne dernier, elle avait lancé une levée de fonds pour diversifier sa production. Son objectif de lever 5 millions d'euros avait été atteint en six heures.

Clarisse Josselin



DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR DES ŒUVRES SOCIALES IMPACTANTES

Upcoop accompagne les élus de Comités Sociaux Economiques (CSE) pour déployer une politique d'Activités Sociales et Culturelles (ASC) efficace et valoriser la mission d'élu au service des bénéficiaires.

ACCOMPAGNER & SOUTENIR LES SALARIÉS AU QUOTIDIEN

- Offrir l'accès à une large billetterie
- Faire plaisir aux salariés aux moments clefs avec le titre Cadhoc
- Offrir l'accès à la culture, au sport et aux loisirs
- Offrir tous les avantages en une seule carte



FACILITER LA MISSION D'ÉLU CSE

- Simplifier la gestion des dotations & subventions
- Faciliter le suivi comptable
- Fluidifier la communication avec les salariés

Partenaire historique des organisations syndicales, entreprise à mission et coopérative de salariés créée par des militants syndicaux, Upcoop vous donne les moyens d'agir dans l'intérêt collectif et pour le progrès social. Retrouvez nos solutions sur up.coop

Crise de l'automobile : vagues de protestation en Allemagne chez Volkswagen et Mercedes

Comme nombre de constructeurs et d'équipementiers français, les groupes automobiles d'outre-Rhin souffrent à la fois d'une baisse de la demande sur les marchés européens et américains mais aussi de la concurrence chinoise. Le syndicat IG Metall se prépare à une série de bras de fer.

Plans sociaux, fermetures de sites, plans de départs volontaires : en Europe et en Amérique du Nord, la crise du secteur automobile n'en finit plus de s'aggraver. « IG Metall promet un été et un automne torrides aux dirigeants d'entreprise », a prévenu le premier syndicat allemand de

l'industrie métallurgique. En cause, une cascade d'annonces défavorables aux salariés chez les constructeurs historiques allemands. « Ils sont très en colère contre les constructeurs et contre le gouvernement, qui n'ont pas su anticiper cette crise et protéger les travailleurs », explique pour FO Branislav Rugani, secrétaire confédéral du secteur Europe-International.

Le 3 juillet, 33 000 salariés ont participé à un mouvement de protestation chez Mercedes-Benz après que la direction a annoncé reporter à 2027 le versement d'une prime importante, équivalente à 18,4% du salaire mensuel. Dans une interview donnée au quotidien économique allemand *Handelsblatt*, le président du conseil de surveillance de Mercedes, Martin Brudermüller, a également fait part de son intention de mettre sur la table la possibilité que les salariés travaillent à

l'avenir 40 heures par semaine (contre 35 actuellement), pour le même salaire.

Une concurrence chinoise mal anticipée

Chez Volkswagen, symbole de la puissance automobile allemande actuellement déclinante, de nouvelles menaces planent, un an et demi seulement après la dernière restructuration d'ampleur. Des fuites de documents internes dans la presse évoquent désormais 50 000 voire 70 000 suppressions d'emplois supplémentaires, ainsi que quatre fermetures d'usines – jusqu'à présent considérées comme une ligne rouge.

Sous l'effet conjugué de la baisse de la demande, de la hausse du coût de l'énergie, de la transition vers l'électrique et, surtout, de la concurrence chinoise, les constructeurs et équipementiers européens sont dans la tourmente. Mais comme l'a rappelé récemment IG Metall, les ouvriers de l'industrie « refusent d'être désormais les boucs émissaires lorsque les erreurs de gestion et les conflits géopolitiques sont à l'origine de la crise ».

Fanny Darcillon



Hyundai : en Corée du Sud, une grève pour les salaires et contre les robots

Depuis l'obtention de primes et de hausses de salaire records par les salariés de Samsung Electronics du fait des gains liés à l'intelligence artificielle (IA), la Corée du Sud est en effervescence. L'effet boule de neige se confirme, avec de nombreuses revendications, bien au-delà du seul secteur électronique. Chez le géant automobile Hyundai Motor, quinze séances de négociations infructueuses tenues depuis mai ont conduit le syndicat coréen des travailleurs de la métallurgie

(KMWU) à déposer un préavis de grève de trois jours, du 13 au 15 juillet.

Pour un meilleur partage des bénéfices

À raison de deux heures de débrayage par « shift », soit quatre heures par vingt-quatre heures, les pertes pour l'entreprise pourraient dépasser les 100 millions d'euros. Les salariés exigent un meilleur partage des richesses produites, notamment via une prime de performance dont l'enveloppe globale dédiée serait à

hauteur de 30% du bénéfice net de l'entreprise l'année passée. Ils demandent aussi la limitation du relèvement de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans. Par ailleurs, une autre annonce a suscité inquiétude et colère chez les salariés de la firme : celle du déploiement prochain de 25 000 robots « Atlas » sur les lignes de production. Pour Branislav Rugani, secrétaire confédéral FO, « s'il s'avérait qu'un robot humanoïde puisse faire le travail d'un homme sur une chaîne en mouvement, cela poserait un vrai problème d'éthique ».

F. D

PRITH... : faire entendre la voix de FO au niveau régional



Laure Beyret, secrétaire confédérale chargée de l'égalité, du handicap et des discriminations.

Le 23 juin dernier, les représentants FO siégeant dans les Plans régionaux d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) se sont réunis afin d'échanger sur leurs pratiques, leurs difficultés, leurs attentes et leurs perspectives d'action.

Créés en 2009 sous l'autorité des préfets de région, les PRITH réunissent les principaux acteurs de l'emploi et du handicap afin de définir une stratégie régionale et une meilleure coordination entre eux. Dans certains cas, le PRITH est rattaché au Comité régional pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle (CREFOP) et en constitue la commission handicap. Parmi les acteurs de l'emploi, on retrouve les DREETS, l'Agefiph, le FIPHFP, le conseil régional...

Depuis 2020, en réponse à une revendication portée par Force Ouvrière, les organisations syndicales peuvent participer officiellement à leur comité stratégique. Ainsi, depuis un an, des camarades FO ont été désignés pour siéger dans cette instance. Cette présence est essentielle. Elle permet de porter des revendications en matière d'accès à l'emploi et à la formation, de sécurisation des parcours professionnels des personnes en situation de handicap.

Les membres d'un PRITH échangent des informations, coproduisent un diagnostic et un plan d'actions, mutualisent des moyens... Le comité stratégique du PRITH présente chaque année en CREFOP les orientations de la feuille de route et le bilan de l'année écoulée.

Cette rencontre a permis de dresser un état des lieux contrasté :

Les PRITH ne sont pas gérés de la même façon : tantôt par des prestataires (type cabinets), tantôt par une association.

Certains PRITH fonctionnent de manière dynamique, tandis que d'autres se réunissent rarement.

Les ordres du jour sont parfois très éloignés des missions du PRITH.

Les représentants FO ont mis en évidence le manque de moyens donnés pour leur permettre de siéger convenablement, alors même que des budgets Agefiph existent : absence de prise en charge des déplacements, temps militant insuffisant ou encore difficulté à assurer un suivi régulier des travaux.

Face à ces constats, plusieurs pistes d'actions ont été retenues.

La confédération engagera notamment une démarche auprès des préfets, des DREETS, de l'Agefiph et du FIPHFP afin d'obtenir davantage de transparence sur le fonctionnement, les financements et les résultats des PRITH. Un travail sera également mené pour mieux articuler les PRITH avec les Plans régionaux de santé au travail (PRST), les CROCT (Conseils régionaux d'orientation et des conditions de travail) et les OPCO (Opérateurs de compétences), afin que les questions de handicap soient pleinement intégrées dans les politiques de prévention, de formation et d'emploi.

Pour FO, les PRITH ne doivent pas être un énième lieu d'échanges institutionnels sans pouvoir d'action. Ils doivent devenir de véritables leviers pour améliorer l'insertion professionnelle, sécuriser les parcours professionnels, prévenir la désinsertion... C'est en portant la voix des salariés et en s'appuyant sur l'expertise du réseau handicap que FO continuera de « Travailler à l'égalité pour ceux qui vivent avec une différence ».

Le PRITH



**Travailler à l'égalité
POUR CEUX QUI VIVENT
avec une différence**

<https://youtu.be/6-GfDZ8lsgE>

Secteur de l'Égalité, du Handicap et des Discriminations

Policiers et agents du ministère de l'Intérieur manifestent pour la hausse des rémunérations

« Ce que nous vivons c'est du mépris de classe! », lançait Grégory Joron, secrétaire général d'Un1té.MI FO, la fédération de syndicats FO du ministère de l'Intérieur, le 30 juin dernier à l'issue d'une manifestation intersyndicale qui a réuni autour de 5 000 participants. La colère des policiers et des agents du ministère dans leur ensemble est motivée notamment par une réforme revalorisant la carrière des commissaires, mais ignorant le reste des agents.

Selon le syndicat FO-Un1té, le texte concernant la carrière des commissaires de police prévoit « une revalorisation pouvant aller jusqu'à 1350 euros par mois, des reclassements à hauteur de 30 points

d'indice en moyenne et des progressions de carrière accélérées ». Cela « alors que depuis deux ans, on nous dit qu'il n'y a plus d'argent et que nous devons faire des efforts », a souligné Grégory Joron à l'arrivée du cortège devant la direction des ressources humaines du ministère. Prenant part à cette manifestation, le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot, a apporté le plein soutien de la confédération aux revendications d'Un1té : l'amélioration du régime indemnitaire, la demande d'une réforme équitable des grilles pour tous les corps, la suppression du jour de carence en cas d'arrêt de travail... Et plus largement, la demande de moyens supplémentaires pour la police.

« Détermination et rapport de force »

Dans le cortège, Christine Marot, secrétaire générale de FO-Préfectures, a rappelé que dans son secteur, les agents sont concernés aussi par des rémunérations (formées du traitement indiciaire et du régime indemnitaire) insuffisantes, cela froissant d'autant plus

que la charge de travail des agents augmente. « Sur l'indemnitaire nous n'avons eu aucune augmentation. La situation dans les préfectures est catastrophique. On manque d'agents. »

Les militants de FO-SIC, techniciens et ingénieurs du ministère, étaient également présents. Si plus aucun des 3 000 agents de ces services n'est concerné par un traitement indiciaire inférieur au Smic, les salaires d'entrée et l'évolution de carrière manquent cruellement d'attractivité. « Pour parvenir à recruter des titulaires, il a fallu baisser la note d'admission au concours », explique Noël Rubio, secrétaire général de FO-SIC.

La manifestation s'est achevée sur un appel à maintenir la pression. « Détermination et rapport de force », résume ainsi Un1té.MI FO. « Cette journée doit être le point de départ d'une mobilisation durable, a revendiqué Grégory Joron. Car sans nous, policiers, administratifs, techniciens, scientifiques, ouvriers d'État, contractuels... rien ne fonctionne. »

Sandra Déraillot

Business France : une mission essentielle mais avec une baisse inquiétante de moyens

Depuis trois ans, les opérateurs publics de l'État sont dans le collimateur des gouvernements successifs, à la recherche d'économies budgétaires. Business France, qui participe à développer l'attractivité de la France, accompagnant les entreprises à l'export et favorisant les actions d'investissements étrangers sur le territoire, fait partie des victimes. Déjà l'an dernier, FO-Business France, entre autres, soulignant que la dotation à l'opérateur (103,7 millions d'euros) avait « reculé de 13% en valeur réelle » (en tenant compte de l'inflation) en

près de huit ans, appelait à la « préservation des ressources financières et humaines nécessaires pour poursuivre » les missions. Était pointée « une réduction des effectifs de 6% », alors que l'agence est « un acteur clé pour la croissance économique et la création d'emplois ».

Suppression de 70 postes

Le 6 juillet dernier, lors du comité social ministériel, FO-Finances a déploré encore « des restrictions budgétaires fortes, remettant en cause » les missions

des opérateurs « et les emplois qui y sont liés ». En dix ans, Business France (1433 personnes) a vu aussi son réseau international passer de 1029 à 760 collaborateurs (-27%), et sa présence géographique réduite, de 67 à 53 pays. La situation risque de ne pas s'améliorer. Fin juin, la direction générale a annoncé un « plan de relance » portant la suppression de 70 postes équivalents temps plein. En quatre ans, Business France a perdu 20 millions d'euros en dotation, laquelle a été ramenée à 86,7 millions. Toujours la baisse des moyens, donc.

Valérie Forgeront

CARSAT : pic de tension pour les salariés de l'Assurance retraite



Sous l'effet du décalage de la réforme des retraites et de défaillances informatiques, les CARSAT font face à une charge de travail accrue, sans disposer des effectifs nécessaires.

Le pic d'activité avait été anticipé, mais il était prévu à partir de l'automne 2026. Les dossiers ont finalement afflué dans les CARSAT – les Caisses d'Assurance retraite et de santé au travail – dès janvier, mettant les agents à rude épreuve. Une hausse liée à plusieurs facteurs, explique Pascal Lezat, délégué syndical FO pour la CARSAT Midi-Pyrénées et membre du bureau de la section fédérale des Organismes sociaux à la Fédération des employés et cadres (FEC-FO) : « Le premier facteur, c'est le décalage de la réforme des retraites. À l'annonce de la suspension, et éprouvant parfois des difficultés pour avoir des informations fiables, de nombreux assurés ont déposé leur dossier. » Et ce, sans compter aussi avec les dossiers de retraite progressive qui se multiplient.

Outre cette charge de travail accrue, les agents sont confrontés quotidiennement aux dysfonctionnements de Syrca, un outil mis en place il y a quatre ans et qui n'est guère compatible avec

Outil Retraite, son prédécesseur toujours utilisé. « Lorsqu'on bascule de l'un à l'autre, des incohérences se créent, certains dossiers ne sont plus liquidés à taux plein mais à taux minoré », raconte Pascal Lezat. Les opérateurs doivent alors ressaisir les données à la main, disant adieu du même coup aux gains de productivité qu'on leur avait fait miroiter pour tenter de faire passer la pilule des baisses d'effectifs. « Les outils actuels sont un facteur de désorganisation », résume le délégué FO.

Assurés lésés et salariés essorés

Si l'on ajoute à cela les bouleversements liés aux réformes successives des régimes de retraite, la tension s'installe. « Avec toutes les réformes qui se sont enchaînées, c'est devenu une usine à gaz », pointe Pascal Lezat. On est encore en attente de consignes claires par rapport à certains dossiers depuis la réforme de 2023. » La Caisse nationale d'Assurance vieillesse (CNAV) tarde en effet à publier certains décrets. Faute de textes leur indiquant que faire, par exemple dans le cas des départs à la retraite anticipés pour carrière longue, les techniciens appliquent des liquidations provisoires, mais pas aux bons droits. « Des milliers d'assurés se

retrouvent lésés par les attermoissements de la CNAV, parfois de plusieurs milliers d'euros », dénonce la FEC-FO dans un communiqué.

Pour les salariés, la charge cognitive nécessaire au traitement d'un dossier s'en trouve démultipliée. « Il n'y a plus de dossier simple, tout devient compliqué », rapporte Pascal Lezat. Mais gare à la perte de productivité : les performances sont surveillées de près. « Maintenant, il faut juste sortir les dossiers, au détriment parfois de la qualité. Alors on sort davantage de dossiers, mais à quel prix ? » Risques psychosociaux, épuisement, conflits avec des assurés à bout de nerfs, perte de sens : les agents paient un lourd tribut.

« On entend beaucoup ce sentiment de travail empêché, qui pèse sur les collègues. Ils ne sont pas en mesure de répondre aux demandes comme ils le devraient. Ils sont en conflit de valeurs », décrypte Pascal Lezat. FO sonne l'alerte pour que de justes moyens soient alloués aux CARSAT et pour que les salariés se voient témoigner davantage de reconnaissance, y compris financière. « Les CARSAT tiennent parce que les collègues ont une conscience professionnelle, mais au bout d'un moment, on ne pourra pas continuer à essorer l'éponge. »

Fanny Darcillon

Champion du « fabriqué en France », Legrand annonce fermer quatre usines

Afin de « simplifier » sa production, le fabricant d'équipements électriques Legrand prévoit de fermer quatre sites et de transférer une partie des salariés sur quatre autres.

Le groupe Legrand se porte bien mais va supprimer des emplois en France. Les salariés du spécialiste des équipements électriques l'ont



© ARTHUR HERVE/REA

appris lors d'un comité social et économique (CSE) qui s'est tenu le 23 juin. Selon le projet présenté par la direction, quatre sites de production, représentant 178 postes, fermeraient d'ici à la fin 2028 : Pont-en-Royans (Isère), Lagord (Charente-Maritime), Confolens (Charente) et Châlus (Haute-Vienne). D'un autre côté, a expliqué la direction au CSE, 104 postes seraient créés dans quatre sites existants : Magré (Haute-Vienne); Sitel (Haute-Vienne); Sillé-le-Guillaume (Sarthe) et Saint-Marcellin (Isère). « Les 74 postes supprimés correspondraient à des départs à la retraite », explique Angélique Dauge, trésorière du CSE, secrétaire du syndicat FO-Legrand-Limousin.

Négocier le meilleur PSE possible

En ce début de négociation du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), la direction propose des reclassements internes comprenant des aides à la mobilité, de la formation, des possibilités d'immersion dans les sites d'accueil, des aides à la recherche d'emploi pour le conjoint... Et des reclassements externes assortis

d'aides à la recherche d'emploi et à la création d'entreprise, des congés de fin de carrière, des départs à la retraite... « FO est contre les fermetures de sites, mais c'est à nous de négocier afin que tout le monde s'en sorte le mieux possible », déclare la militante. Selon elle, « la direction semble prête à en remettre un peu sur la table ».

Les salariés reclassés ne seraient pas tous logés à la même enseigne. Ceux travaillant à Pont-en-Royans, et leur activité, seraient transférés sur le site de Saint-Marcellin, distant d'une quinzaine de kilomètres. En revanche, le site de Sitel, prévu pour reprendre les activités de celui de Lagor, est distant de 250 kilomètres.

La restructuration n'est pas dictée par des motifs économiques, mais « vise à simplifier l'organisation des activités de production, à favoriser l'émergence de nouveaux centres d'excellence et à renforcer la compétitivité du « fabriqué en France » », explique la direction dans son communiqué début juin. Le 22 juin, veille du CSE, les salariés des sites prévus pour fermer ont manifesté à l'appel de l'intersyndicale.

Thierry Bouvines

Auchan Logistique : la double peine des salariés de Cournon-d'Auvergne

Les 184 salariés du site d'Auchan Logistique à Cournon-d'Auvergne (Puy-de-Dôme) ont appris le 23 juin que leur entrepôt fermera dans un an, en juin 2027. Auchan ayant cédé des magasins à Intermarché, « l'entrepôt [de Cournon-d'Auvergne] n'a plus suffisamment de magasins Auchan à desservir pour justifier son maintien », explique Karim Yamani, délégué syndical FO, majoritaire sur le site. Or « la direction dit qu'elle ne peut pas faire de PSE, ni de plan de départs volontaires, ni de ruptures conventionnelles collectives, car elle doit déjà faire face à un PSE invalidé

en appel », explique le délégué FO (lire L'inFO militante du 26 janvier 2026 *).

Pour de plus fortes indemnités supra-légales

Les salariés sont donc pour l'instant laissés dans le flou et sans perspective. À défaut d'un PSE, ils sont couverts par un accord de gestion de l'emploi et des parcours professionnels (GEPP). Mais celui-ci prévoit des indemnités de licenciement supra-légales trop faibles, indique Karim Yamani. FO revendique donc pour les salariés licenciés « des indemnités confortables,

à la hauteur de leur investissement dans l'entreprise, et qui leur permettent de tenir s'ils ne retrouvent pas de travail ».

Face à ce cadre revendicatif, le militant craint que la direction joue actuellement « la montre afin que la baisse de l'activité du site réduise la capacité des salariés à créer un rapport de force ». Ces derniers ont déjà bloqué l'entrepôt pendant 24 heures. « Nous utiliserons tous les leviers à notre disposition pour obtenir satisfaction », promet Karim Yamani.

Thierry Bouvines

* <https://www.force-ouvriere.fr/>

[la-double-victoire-du-pse-d-auchan-invalidé](#)

Marchés publics européens : pour la mise en place de critères sociaux

Quelque cinq cents salariés de la propreté, de la sécurité et de la restauration collective se sont rassemblés le 1^{er} juillet à Paris, à l'appel notamment d'Uni Europa et de FO. Ils ont rappelé leur exigence d'une réforme des règles d'attribution des marchés publics passés dans l'Union européenne, pour en finir avec le dumping social qui dégrade les salaires et les conditions de travail.

« **P**as de marché public sans convention collective. On veut des emplois de qualité, des services de qualité et la fin de la concurrence déloyale. L'argent public doit servir l'intérêt public, pas le dumping social », a prévenu Oliver Roething, secrétaire régional de la fédération européenne des syndicats des services Uni Europa, lors d'un rassemblement organisé le 1^{er} juillet devant le ministère des Finances (Bercy) à Paris.

Dans les structures publiques (administrations, écoles, hôpitaux...), le choix des prestataires chargés des services comme la propreté, la sécurité et la restauration collective se fait par appel d'offres. Le marché est, dans plus de la moitié des cas, remporté par le candidat le moins-disant.

« Avec ce système, ce sont des salaires bas, des conditions de travail difficiles, une grande précarité, des changements d'employeur constants, donc pas d'évolution de carrière ni de salaire. Dans la restauration, l'enjeu (...) va au-delà car il impacte aussi toute la chaîne alimentaire et la qualité des produits », a alerté Virginie Demoucron de la fédération européenne des syndicats notamment de l'alimentation (EFFAT).

Révision en cours d'une directive européenne

Zaïnil Nizaraly, secrétaire général de la fédération FEETS-FO, dont relèvent les secteurs de la propreté et de la sécurité-prévention, a dénoncé « le système des appels d'offres et de la sous-traitance quand c'est le prix qui compte. Il faut

s'attaquer au corps du système, c'est Bercy », a-t-il ajouté.

Les syndicats entendent profiter de la révision, en cours, de la directive européenne sur les marchés publics pour faire évoluer les règles. Le commissaire européen français, Stéphane Séjourné, doit présenter un projet de loi début septembre. Les marchés publics représentent une manne de 2000 milliards d'euros par an.

« Dans le cadre de la nouvelle directive, on voudrait l'introduction d'une clause sociale, avec un engagement sur le dialogue social et la négociation collective, pour que les salariés ne soient plus la variable d'ajustement et que ce ne soit pas le prix qui détermine le choix du prestataire », explique Lyes Abdi, secrétaire fédéral chargé de la restauration à la FGTA-FO.

Clarisse Josselin

Malgré la canicule, Scania fait passer la production avant tout

« **D**ès le 18 juin, nous avons alerté la direction », indique Romain Antonin, délégué syndical au sein de Scania, entreprise de construction de camions et de bus près d'Angers. Quatre jours plus tard, la direction annonçait le déploiement d'un

plan canicule de niveau 3. « Insuffisant », juge FO. Seule mesure concrète : la mise en place d'une pause fraîcheur de dix minutes toutes les heures pour les 2000 salariés et prestataires, et l'arrêt de la production à 19h au lieu de 21h. Le syndicat déclenche alors un droit de retrait. Et pour cause. Durant cette première semaine de canicule, on dénombre une cinquantaine de passages à l'infirmerie. « Un prestataire a dû être évacué par les pompiers vers l'hôpital. Scania fait passer la production avant la santé de ses salariés. »

Des heures supplémentaires imposées

Malgré les préconisations de l'inspection du travail d'éviter les heures

supplémentaires en période de fortes chaleurs, la direction a imposé de travailler le samedi de 7h à 12h pour compenser le retard. FO a donc lancé un appel à la grève dès le 27 juin pour protester contre cette décision. Mais la direction fait la sourde oreille et continue d'imposer le travail le samedi matin alors qu'a débuté un nouvel épisode caniculaire. « Les salariés craignent de se mobiliser car ils ont peur d'en payer les conséquences », explique Romain Antonin, pointant l'attitude de la direction. Même si la période des vacances vient de commencer, FO entend bien toutefois continuer le combat cet été. « D'ailleurs, nous avons maintenu notre droit de retrait. »

Chloé Bouvier



© KERMALOIREA

Exposition

Le regard d'une photographe sur le tourisme mondial

Cet été, la Cité de l'Économie accueille une exposition temporaire des clichés de Kourtney Roy baptisée *All inclusive*, regards croisés sur le tourisme mondialisé.

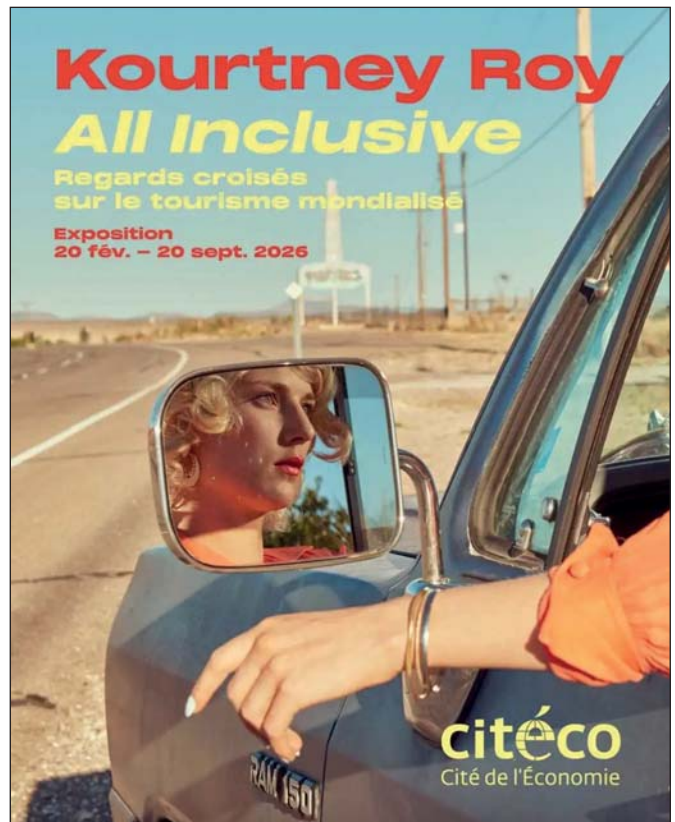
Bateaux de croisière géants, sites touristiques désertés hors saison, plages envahies par le plastique et les algues mortes... les vacances que la photographe canadienne Kourtney Roy met en scène sont pour le moins colorées et déroutantes. Une trentaine de ses clichés, dans lesquels elle figure souvent couverte d'une perruque platine et affublée d'ongles excessivement manucurés, sont actuellement exposés dans le hall public de l'hôtel Gaillard, ex-Banque de France transformée il y a six ans en Cité de l'Économie.

Entre les deux sections de l'exposition permanente consacrées aux crises et à l'organisation des marchés, *All inclusive*, qui rassemble trois séries (*Sorry, no vacancy*, *The Tourist*, *In Between/Entre deux mondes*), est enrichie de cartons et d'un journal de quatre pages prolongeant la réflexion provoquée par les images : impact environnemental et social du surtourisme, rôle des réseaux sociaux dans la surfréquentation de certains sites, impact économique et nécessaire régulation de ce secteur y sont abordés.

357 millions d'emplois sur la planète

Saviez-vous qu'un touriste produit en moyenne deux fois plus de déchets qu'un résident ? Ou que l'économie de certains États insulaires dépend de cette industrie de l'accueil à hauteur de 30% ? Ils sont ainsi exposés aux lourdes conséquences des crises, qu'elles soient économiques, sanitaires, géopolitiques ou climatiques.

Il y a en permanence 1,5 milliard de touristes sur la planète, et cette économie génère 10% du PIB mondial et 357 millions



d'emplois. L'Europe est le continent qui attire le plus de touristes et en tire le plus de revenus, même si elle n'est pas dépendante de cette économie. Le secteur étant en plein essor, il pourrait créer 100 millions d'emplois supplémentaires d'ici 2035. De quoi faire éminemment réfléchir, au-delà de l'artificialité suscitée parfois par nos photos de vacances.

Sandra Déraillot

Ouvert du mardi au dimanche, de 14h à 18h, jusqu'au 20 septembre 2026, Cité de l'Économie, 1 place du Général Catroux, Paris 17^e, entrée 6 à 12 euros.

Plus d'un quart de la population privé de vacances

La loi sur les congés payés fête ses 90 ans. Adopté le 20 juin 1936 sous le premier gouvernement de Léon Blum, le texte octroyait alors deux semaines de repos annuel rémunéré à tous les salariés. En 1956, les congés payés passeront à trois semaines, en 1969 à quatre, puis en 1982 à cinq. Mais si les congés sont obligatoires, les vacances, elles, ne sont pas accessibles à tout le monde. Ainsi, selon un récent sondage Ipsos BVA pour le

Secours Populaire, cette année, 27% des Français (dont 38% des ouvriers) savent déjà qu'ils ne partiront pas en vacances. Sur les quatre dernières années, une personne interrogée sur trois déclare avoir dû renoncer à des vacances (et près de la moitié, soit 47%, sont des ouvriers) pour des raisons financières.

Pour les familles qui ne partiront pas, 30% ne pourront rien organiser de particulier pour occuper leurs enfants.

Toujours d'après le sondage, 61% de ceux qui ne partent pas restent chez eux par contrainte financière. Et plus de la moitié des répondants ont déjà dû renoncer aux vacances pour subvenir à leurs besoins essentiels (alimentation, santé, consommation énergétique...). Le sondage rappelle également qu'après l'Assurance maladie, les congés payés sont l'avancée sociale à laquelle les Français sont le plus attachés.

S. D.

Michel Tresco, le militant qui fait progresser FO chez Transdev Artésiens

Michel Tresco, 59 ans, est conducteur-receveur chez Transdev Artésiens, au dépôt d'Auchel, dans le Pas-de-Calais. Délégué syndical FO depuis 2023, il vient de lancer son premier appel à la grève et se prépare pour les élections professionnelles, prévues au printemps prochain.

« **O**n nous sur-
nomme les
bulldozers.

Depuis que j'ai démarré, on est passés de neuf à une cinquantaine d'adhérents. Beaucoup de salariés ont quitté leur syndicat pour venir à FO. Ils voient que le délégué est sur tous les fronts et qu'il n'a pas peur de se confronter à la direction. On espère faire un très gros score aux élections professionnelles qui auront lieu en avril prochain », indique Michel Tresco, qui pour ce scrutin à venir vise la première place pour FO.

Le militant, âgé de 59 ans, est conducteur-receveur chez Transdev Artésiens, au dépôt d'Auchel dans le Pas-de-Calais. La compagnie de cars, qui emploie près de 270 salariés, assure des lignes interurbaines et scolaires.

Avant de prendre son poste en 2019, il a connu « un parcours assez chaotique » : militaire de carrière, formateur dans la sécurité privée, il a aussi monté deux sociétés... « Le métier de conducteur m'a interpellé dès mon engagement dans l'armée française », explique-t-il, mais d'autres opportunités se sont présentées à lui avant qu'il ne puisse prendre le volant d'un véhicule.

C'est en entrant chez Transdev que Michel Tresco a découvert le combat syndical. « Je connaissais le monde syndical sans y adhérer. L'ancien délégué FO, avec qui je travaillais et discutais, m'a tout enseigné. Je remarquais que beaucoup de choses n'allaient pas dans la société et que personne ne bougeait. Quand il est parti en juin 2023, j'ai pris les rênes du syndicat », explique-t-il.



Depuis, il ne compte pas ses heures militantes. « J'agis tous les jours, même les week-ends et les jours fériés, et les adhérents le voient. Je les tiens informés. C'est un investissement personnel, mais il faut assumer le mandat », assure-t-il.

Deux malaises de conducteurs dus à la chaleur

L'augmentation des salaires est l'une de ses priorités. Le syndicat revendique actuellement une revalorisation pour compenser l'inflation, et en lien avec la récente hausse de 2,4% du Smic, ainsi qu'une prime carburant. « Les NAO, qui se sont déroulées d'avril à juin, ont été catastrophiques. C'était zéro pour

les salaires et zéro pour les primes. Le titre-restaurant a juste augmenté de 80 centimes et la direction parle de mettre en place un compte épargne-temps. Mais ça ne fait rien de plus dans le porte-monnaie », dénonce le militant.

Le dépôt par FO d'une alarme sociale, d'abord avec deux autres syndicats « pour avoir plus de poids », puis seule, n'ayant rien donné, Michel Tresco a déposé le 19 juin son premier préavis de grève illimitée. Les salariés ont été appelés à cesser le travail le 26 juin de 5h à 9h, un mouvement reconduit les 29 et 30 juin et « pas trop mal suivi », selon le militant. En l'absence d'avancées, le délégué FO envisage de relancer la mobilisation en septembre, en essayant de mobiliser les autres syndicats. « La direction laisse pourrir la grève, mais on continuera jusqu'à ce qu'elle cède », prévient le militant.

Il se bat aussi pour améliorer les conditions de travail. Durant la canicule, deux conducteurs ont fait des malaises dus à la chaleur, au point d'être conduits à l'hôpital. « On leur a imposé de conduire sans climatisation. Il faisait près de 40 degrés à l'intérieur du véhicule. La direction prétend que seulement cinq véhicules ne sont pas climatisés, mais selon nous, c'est au moins un quart de la flotte », dénonce Michel Tresco, qui redoute le retour de périodes de forte chaleur.

Il compte aussi écrire au P-DG de Transdev, qui a félicité tous les salariés pour leur travail durant la canicule. « Il a évoqué la distribution d'un kit rafraîchissant. De notre côté, nous avons juste reçu une bouteille d'eau de 0,5 litre. Je vais lui rappeler la réalité du terrain », prévient-il.

Clarisse Josselin



JOURNÉE INDUSTRIE: POUR UNE VÉRITABLE STRATÉGIE DE RÉINDUSTRIALISATION

8 OCTOBRE 2026



inscriptions : <https://forms.office.com/e/sDRuQqz1Cp?origin=lprLink>

image générée par une IA